

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 27 JUIN 2012

Présents : MM. MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, MAILLET, Mme REGUEIRO, LACRAMPE, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Suzanne SAGE	à	Anne-Marie ANCHEN
	Gérard FRECHOU	à	Louis REY
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Yves TOURAINE	à	Marie-Lyse GASTON
	Dolores CABELLO	à	Jean-Michel BRUGIDOU
	Fabien REICHERT	à	Bernard UTHURRY
	André LABARTHE	à	Daniel LACRAMPE

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Thérèse LASMARRIGUES	suppléante de	Alain TEULADE
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET

Excusés : André BERNOS, Anne-Marie BARRERE, Patrick SEBAT, Jean-Claude ELICHIRY, David LAMPLE, Gérard LEPRETRE, Elisabeth SALTHUN-LASSALLE, Robert BAREILLE, Nicolas MALEIG, Jean-Marie GINIEIS, Gilles BITAILLOU, Elisabeth LE CHANONY, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 120627-17-CUL

LECTURE PUBLIQUE : MISE EN ŒUVRE DU RESEAU

Madame JAUBERT-BATAILLE précise que par délibération du 12 octobre 2010, le Conseil Communautaire avait décidé de créer un réseau de Lecture Publique comprenant des bibliothèques-relais et des points lecture implantés sur le Piémont Oloronais et permettant de développer une offre de proximité dans ce domaine.

Les relais communaux ont été identifiés à partir d'une démarche associant la CCPO, la Bibliothèque Départementale et les communes sur la base des critères édictés : volonté du conseil municipal, mise à disposition d'un local adapté, présence de personnes qualifiées, taille de la commune, cohérence territoriale.... Sont à la charge :

de la CCPO :

L'équipement en mobilier et informatique des locaux
L'acquisition des collections à hauteur de 1€/habitant/an
La formation du personnel
L'animation du réseau

L'organisation des prêts à partir du SIGB, du site internet et de transport
L'acquisition d'un véhicule pour le transport des collections

des communes :

- La mise à disposition du local
- L'identification et, si nécessaire, la rémunération du personnel chargé du fonctionnement des points lecture
- La prise en charge des fluides
- Le respect des conditions exigées dans la charte
- L'acquisition des collections au-delà du montant alloué par la CCPO

Pour la constitution de ce relais, une charte Lecture Publique, validée par la Bibliothèque Départementale de Prêt, sera signée entre la CCPO, les communes et les associations gestionnaires. Elle précisera les conditions générales d'implantation, d'équipement et de gestion des relais, les droits et obligations des parties.

Cette charte sera complétée par des conventions avec les communes qui détermineront les modalités d'application de la charte et tiendront compte des spécificités locales en matière de local, horaires d'ouvertures, personnel.....

D'ores et déjà 5 des 6 relais existants peuvent constituer la première phase de ce dispositif (Agnos, Gurmençon, Lasseube, Asasp et Esquile) ; celui d'Eysus étant suspendu à un accord sur la mise à disposition d'un local qui réponde aux conditions de la BDP.

Le coût de cette première phase est estimé à 18 000 € TTC environ, répartis comme suit :

Mobilier : 6 700 €

Informatique : 6 500 €

Matériel d'animation (grilles d'expo...) : 4 800 €

La partie « Informatique » sera subventionnée à hauteur de 50 % par le Conseil Général.

Les crédits sont disponibles au Budget Général 2012 (opération : Nouvelle médiathèque ».

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOpte** le présent rapport
- **APPROUVE** la charte LECTURE PUBLIQUE
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions avec les communes
- **AUTORISE** Monsieur le Président à poursuivre les démarches administratives
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les consultations pour l'équipement de la première tranche de Bibliothèques-Relais et Points Lecture et régler des dépenses correspondantes
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Général
- **VOTE** les crédits nécessaires

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 27 juin 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT